

Les barèmes de dépenses sont les suivants :

Déjeuner (maximum avec pièce justificative)	14,75 \$
Dîner (maximum avec pièce justificative)	23,00 \$
Souper (maximum avec pièce justificative)	28,40 \$
Coucher (maximum avec pièce justificative)	158,00 \$
(sans pièce justificative)	35,00 \$
Stationnement et taxi	avec pièce justificative
Kilométrage	0,54 \$
Kilométrage (voiture hybride)	0,54 \$

FRAIS DE GARDE

Nombre d'enfants	1	2	3	+ de 3 par enfant
Avant-midi	15,00 \$	22,50 \$	29,75 \$	7,75 \$
Après-midi	15,00 \$	22,50 \$	29,75 \$	7,75 \$
Soirée – pour le travail après 18 h	22,75 \$	29,75 \$	36,75 \$	7,75 \$
Nuit – pour le travail après 24 h	30,00 \$	44,25 \$	61,75 \$	7,75 \$

En outre, pour la période du souper, les frais encourus pour la garde ou les retards à la garderie donnent droit à une compensation de **15,00 \$** pour 1 enfant et de **7.75 \$** additionnels pour chaque enfant.

P.S. Les frais de garderie ne sont pas payables aux conjoint-es.

Il est important de détailler les frais de garde chaque jour sur les rapports de dépenses.